



Téléchargez  
 le top  
 des logos  
 couleur  
 et les hits  
 du moment  
 sur votre  
 natel


**VOYAGE LECTEURS**  
 Partez sur les Grands Prix avec  
**Le Matin**  
  
**MOTO GP**
**CINEMA**  
 Bande-annonce  
**MILLION DOLLAR BABY**
**TELEVISION**  
 TOUS LES PROGRAMMES

**BARRIGUE**  
  
**DESSIN DU JOUR**
**HOROSCOPE**  
 Prévisions  
 Par jour  
 2005  
**VOTRE SIGNE**
**L'ACTU SUISSE**

Le Matin Online

IMPRIMER CLASSER ENVOYER STATS


**Le PS en rage contre Blocher**
**ASILE** L'arrogance du ministre de Justice et Police fâche les socialistes

 MICHEL JEANNERET  
 19 mars 2005

La Constitution dérange ses plans?

Qu'à cela ne tienne, Christoph Blocher propose tout simplement qu'on la change. Le flegme du ministre de la Justice, qui relativisait vendredi la portée d'un arrêt du Tribunal fédéral, fait enrager les socialistes. Ils étaient réunis hier à La Chaux-de-Fonds, en assemblée des délégués.

L'affaire est riche en rebondissements: jeudi, le Conseil des Etats donnait un sérieux tour de vis dans le domaine de l'asile, prolongeant le délai de détention pour les requérants insoumis. Les sénateurs décidaient également de supprimer l'aide d'urgence pour les étrangers déboutés.

Coup de théâtre vendredi: le Tribunal fédéral (TF) désavouait le canton de Soleure, qui avait coupé les vivres à un jeune requérant, suite à son refus de quitter la Suisse.

«Dans ce pays, personne n'a le droit de mourir de faim», résumait le juge fédéral, dans un arrêt qui fait jurisprudence et laisse entendre que la décision des sénateurs est contraire à la Constitution.

**Une arrogance qui agace**

Trop peu toutefois pour ébranler un Blocher placide qui, quelques heures plus tard, suggérait que l'on modifie la loi fondamentale.

S'ils étaient réunis dans le canton de Neuchâtel pour se prononcer sur le pacs et l'accord Schengen-Dublin - unanimement acceptés -, c'est l'arrogance de l'UDC zurichois qui a animé les conversations entre les délégués. Si le Conseil national devait donner raison en juin aux sénateurs, tout porte à croire qu'un référendum serait lancé.

«Il faut tout d'abord laisser suivre son cours au processus législatif, mais, si le Conseil national reprend l'ensemble du projet des Etats, je vois difficilement comment nous pourrions faire autrement», lâche le sénateur neuchâtelois Jean Studer, qui relève le paradoxe «inquiétant de voir un ministre de la Justice se permettre de critiquer les décisions de la plus haute Cour du pays».

**Un suivisme qui préoccupe**

Porte-parole du PS, Jean-Philippe Jeannerat est avant tout préoccupé par l'apathie ambiante autour du dossier: «Ce qui m'inquiète, c'est que cela choque si peu en Suisse quand Christoph Blocher se comporte de la sorte. C'est comme si on s'y était fait, alors qu'il devrait y avoir une levée de boucliers. Je veux croire à un réveil, mais aujourd'hui on a presque le sentiment qu'il y a une majorité silencieuse derrière lui.»

Le conseiller d'Etat vaudois Pierre-Yves Maillard analyse le phénomène: «En quinze ans, Christoph Blocher a réussi à faire croire aux Suisses que l'asile est le problème No 1 en Suisse, alors que les demandes sont en baisse massive. M. Blocher est un personnage dangereux. En matière d'asile, son but est de prendre des mesures contre-productives, parce qu'elles servent ses intérêts. Pour exister, l'UDC n'a rien d'autre à brandir que le spectre de l'asile.»

Du côté des sénateurs, on affiche un profil plutôt blochérien. Contactée hier par téléphone, la radicale Françoise Saudan rappelait que le Conseil des Etats «était parfaitement conscient que cette disposition pouvait être contraire à la Constitution».

«C'est pour cela que nous avons pris une disposition qui permet au Conseil national de revoir cet aspect, si les motifs retenus par le TF confirment que la décision des Etats viole la Constitution», explique la Genevoise.

PLACIDE Le flegme de Christoph Blocher, qui relativisait vendredi la portée d'un arrêt du Tribunal fédéral, fait enrager les socialistes. Photo © Keystone

Suisse

Monde

Economie

Barrigue

Demander un changement de la Constitution, si tel devait être le cas?  
Laconique, Mme Saudan relève qu'il «faudrait être prudent, avec une telle initiative politique».

Suite de ce dossier sulfureux en juin devant le Conseil national.

© Le Matin Online

